



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante-dix-huitième session

Rome, 9-10 avril 2003

RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT

1. À l'issue de ses quatre-vingtième et quatre-vingt-unième réunions tenues le 25 mars 2003 et le 8 avril 2003, le Comité d'audit souhaite attirer l'attention du Conseil d'administration sur les questions ci-dessous.

EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DU FIDA POUR 2002

2. Le Comité a examiné les états financiers du FIDA pour l'année ayant pris fin le 31 décembre 2002. Il a pris note avec satisfaction de l'opinion du Commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers, qui a considéré que les états présentaient de façon fidèle la situation financière du FIDA, les résultats de ses opérations et ses mouvements de trésorerie, en accord avec les normes comptables internationales.

3. Lors des débats sur les états financiers, le Comité a pris note des points suivants:

a) **Monnaie de présentation des états financiers.** Certains membres ont indiqué que les résultats positifs figurant dans l'état des produits étaient en grande partie dus à des fluctuations de change favorables. Le Secrétariat a fait savoir que le Programme de transformation stratégique (PTS), en concertation avec le Commissaire aux comptes, avait soigneusement examiné la question de la monnaie de présentation des états financiers du FIDA et avait conclu qu'elle devait rester le dollar des États-Unis. Le nouveau système financier permettra à la Direction de produire aisément un bilan libellé en droits de tirage spéciaux, qui devrait montrer qu'à l'avenir les écarts d'une année sur l'autre seront plus réduits.

b) **Variations de change.** Le Trésorier a expliqué que sur les 369 millions de USD de gain de change, 138 millions de USD sont imputables au portefeuille de placements, tandis que le reste provient principalement des prêts. Les membres ont déclaré que ces variations de change sont simplement un fait comptable.



c) **Réduction des décaissements et des remboursements de prêts.** En réponse aux questions de certains membres, le Secrétariat a expliqué que la réduction des décaissements de prêt était principalement due à la conjoncture économique mondiale qui a entraîné un ralentissement de l'exécution des projets. Dans une mesure moindre, elle est également imputable à la baisse du nombre des prêts approuvés ces dernières années. Le Secrétariat a précisé que les remboursements de prêts étaient relativement uniformes par rapport à ceux des années précédentes et que la Direction suit avec attention la situation du remboursement des prêts.

d) **Frais de placement.** Suite à la question d'un membre, le Trésorier a souligné que les frais de placement avaient baissé, passant de 10,4 millions de USD en 2001 à 7,8 millions de USD en 2002, comme on peut le voir dans la note 3 relative aux états financiers.

e) **Avoirs liquides.** Certains membres ont demandé pourquoi le volume des encaisses était si important et si le chiffre indiqué était le même que celui des données de septembre. Le Trésorier a expliqué qu'il résultait pour une large part de la vente d'actions dont le produit devait être réinvesti en obligations protégées des effets de l'inflation.

f) **Titres hypothécaires des États-Unis.** Il a également été précisé que le chiffre de 316 millions de USD correspondant aux sommes à payer sur achats de valeurs se rapportait aux titres hypothécaires des États-Unis détenus dans le portefeuille à revenu fixe, qui ont un délai de règlement supérieur à la normale. Les membres ont demandé au Commissaire aux comptes des informations complémentaires sur ce nouveau produit.

g) **Sommes à recevoir sur cessions de valeurs.** Les membres ont demandé à quoi correspondaient les 78 millions de USD inscrits en sommes à recevoir sur cessions de valeurs. Le Secrétariat a expliqué qu'il s'agissait du produit de la vente par des gestionnaires externes de titres assortis d'une garantie hypothécaire.

h) **Dépenses administratives.** L'état des flux de trésorerie montre une baisse importante des paiements au titre des dépenses administratives. Le Secrétariat a expliqué qu'en 2002, le FIDA avait introduit un poste pour les dépenses du Mécanisme de financement du développement des programmes (MFDP) englobant des dépenses incluses auparavant dans les dépenses administratives (par exemple celles relatives aux institutions coopérantes). En outre, il y a eu certains retards dans les paiements en 2002.

Recommandation

4. Le Comité recommande que le Conseil d'administration entérine les états financiers du FIDA pour 2002 en vue de leur présentation à la prochaine session du Conseil des gouverneurs.

Réserve générale

5. La Réserve générale a été examinée à la fin de l'année 2002 pour la première fois depuis septembre 1999. Compte tenu des quatre risques définis dans l'étude, la Direction estime que le niveau actuel de la réserve, soit 95 millions de USD, est adéquat.

6. Les membres se sont penchés sur les quatre cas pour lesquels le FIDA est autorisé à recourir à la Réserve générale. Ils ont noté que certains de ces cas se sont effectivement présentés récemment et concernaient des montants bien supérieurs à ceux disponibles au titre de la Réserve, mais que celle-ci n'avait pas été utilisée. Le Secrétariat a expliqué que la Direction n'a pas eu à recourir à la Réserve parce que d'autres mécanismes étaient en place.



7. Il a été noté qu'aucun actif n'est spécifiquement répertorié comme correspondant à la Réserve générale mais que le Bureau du trésorier (FT) confirme qu'une grande partie des avoirs AAA détenus dans des banques des États-Unis sont facilement mobilisables. Les membres ont marqué leur surprise devant le fait qu'une réserve destinée à ce prémunir contre le risque de change et l'instabilité du portefeuille puisse être détenue dans une monnaie spécifique et en produits volatiles.

8. Le Comité a décidé qu'un séminaire avec le Commissaire aux comptes serait tenu en juillet 2003 au cours duquel ils examineraient les questions relatives à la Réserve générale. Il a également été convenu que pour la réunion de septembre 2004, le Secrétariat actualiserait le document sur la Réserve générale qui résumerait une étude approfondie des quatre facteurs de risque, passerait en revue d'autres facteurs pertinents, analyserait l'historique de la Réserve du FIDA et examinerait les normes en vigueur dans ce domaine.

9. À la suite du séminaire et de la présentation du document du Secrétariat, le Comité réexaminera l'adéquation de la Réserve générale.

Surveillance et contrôle interne

10. Le Chef du Bureau de l'audit interne (OA) a présenté un document sur la surveillance et le contrôle interne au FIDA. Il a expliqué que cette étude n'était pas destinée à formuler des conclusions concernant l'efficacité du système de contrôle interne du FIDA, mais à présenter un aperçu de l'évolution récente des dispositifs de contrôle interne dans les secteurs public et privé, dans les organismes des Nations Unies et dans les institutions financières internationales. Le rôle de la surveillance et les activités que le FIDA mène actuellement dans ce domaine sont également examinés dans ce document.

11. Il a été noté qu'une proposition visant à réactiver le Comité de surveillance a été récemment soumise au Président pour approbation.

12. Plusieurs membres ont demandé que le dispositif de contrôle interne soit expliqué dans le détail et que son adéquation soit pleinement évaluée.

13. Le Secrétariat a décidé de mettre en place un processus destiné à évaluer le dispositif de contrôle interne et, sur la base des résultats, d'élaborer un plan d'action. Dans le contexte de ce plan, le Secrétariat se propose d'examiner les modalités d'exécution des contrôles internes au sein du FIDA, de donner suite aux défaillances repérées et de rendre compte de l'avancement au Comité à chacune des réunions d'avril.

14. Le Comité a demandé que le Commissaire aux comptes soit associé à l'évaluation entreprise par le FIDA de son dispositif de contrôle interne.

EXAMEN DE LA FONCTION D'AUDIT INTERNE

15. Le Secrétariat a présenté le document sur les activités et les plans de l'audit interne, dans lequel sont détaillées les activités de 2002 et le programme de travail pour 2003.

16. Dix audits ont été achevés en 2002 dont les résultats ont été directement intégrés aux initiatives d'amélioration en cours, telles que le PTS et la modernisation des ressources humaines. En raison de ce travail, il a fallu reporter à 2003 une des tâches (deux ont été reportées, mais une a été ajoutée).

17. Le volume des recommandations a substantiellement augmenté et OA s'est félicité des efforts notables déployés en 2002 pour les mettre en application. À cet égard, une équipe spéciale interdivision a été chargée de donner suite aux recommandations dans les domaines des contrats et des dons.

18. En 2003, l'accent portera sur les processus opérationnels (cofinancement de programmes, utilisation d'ateliers), ainsi que sur des questions liées à la mise en œuvre du PTS.

19. Le Comité a appris avec plaisir que le poste de chargé d'audit avait été pourvu et que le Bureau de l'audit interne est maintenant doté d'un effectif suffisant.

EXAMEN DE LA PROPOSITION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'AUDIT DE 2003

20. À l'issue de l'appel d'offres lancé en 2002, PricewaterhouseCoopers a été à nouveau reconduit dans ses fonctions de Commissaire aux comptes du FIDA. Conformément à la règle des cinq ans établie en 1998 - qui implique un réexamen de la nomination du Commissaire aux comptes à partir des principes premiers - son mandat est présumé être de cinq ans sous réserve que ses services soient satisfaisants. Lors de sa séance privée avec le Commissaire aux comptes, le Comité a examiné le mémorandum sur la planification stratégique relative à l'audit de 2003 ainsi que les honoraires correspondants, tels qu'indiqués ci-après.

21. Pour l'audit des comptes de 2003, le Commissaire aux comptes a proposé des honoraires totaux s'élevant à 130 000 euros, qui se décomposent comme suit:

	Euro (EUR)
Travaux réguliers:	
FIDA	81 000
Fond belge de survie	3 500
Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	5 000
Coalition internationale pour l'accès à la terre (anciennement Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté)	5 000
Fonds supplétifs combinés	<u>5 500</u>
	100 000
Travaux d'audit non récurrents	<u>30 000</u>
	<u>130 000</u>

22. **Travaux réguliers.** Pour les trois derniers exercices (audits de 2000 à 2002), les honoraires correspondant aux travaux réguliers se sont élevés à 97 800 euros (ou l'équivalent). Les honoraires proposés pour 2003 représentent une augmentation de 2,5% motivée par l'inflation en Italie.

23. **Travaux non récurrents.** Le programme d'audit pour 2003 comprendra des travaux d'audit non récurrents portant sur la vérification de la transition et des nouveaux systèmes de comptabilité, des procédures et contrôles concernant la mise en œuvre du PTS, du transfert de la comptabilité des placements à la nouvelle banque dépositaire et du processus initial de regroupement des fonds placés sous l'administration du FIDA. Il a été convenu avec le Commissaire aux comptes que les honoraires indiqués couvriraient les travaux relatifs au PTS jusqu'à l'achèvement de l'exécution.

Recommandation

24. Le Comité d'audit recommande que le Conseil d'administration accepte la proposition de PricewaterhouseCoopers et approuve les honoraires d'audit de 130 000 euros.



EXAMEN DU MÉMORANDUM DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LE CONTRÔLE INTERNE ET LES MÉTHODES COMPTABLES ET RÉPONSE DU PRÉSIDENT

25. Dans le cadre de l'audit annuel des comptes du FIDA, le Commissaire aux comptes présente des recommandations sur le contrôle interne et les méthodes comptables. Le Commissaire aux comptes a précisé que les recommandations des années précédentes qui avaient fait l'objet de mesures mais n'étaient pas encore été pleinement appliquées figurent dans un appendice au mémorandum afin qu'il leur soit donné suite à l'avenir.

26. Le Comité a noté que certaines recommandations qui étaient apparues dans les mémorandums antérieurs étaient répétées. Le Secrétariat a assuré le Comité que l'on s'occupait de cette question au niveau de la haute direction. Le Comité a également insisté sur la nécessité d'appliquer intégralement la nouvelle politique de placement.

27. Le Comité a noté que les réponses de la Direction étaient d'ordre très général. Le Secrétariat s'est engagé à communiquer aux membres du Comité dans les deux semaines qui viennent des réponses actualisées de la Direction assorties de calendriers d'application.

28. Le Comité a pris note des observations et recommandations figurant dans le mémorandum de 2002 sur le contrôle interne et, sous réserve de recevoir les calendriers relatifs au suivi, a approuvé la réponse préliminaire du Président.

SITUATION CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE VÉRIFICATION DES COMPTES DES PROJETS

29. Lors de la réunion du 25 mars 2003, le Contrôleur adjoint (prêts et dons) a présenté un document sur la situation relative aux rapports de vérification des comptes des projets. Il a relevé que malgré une amélioration du pourcentage des rapports d'audit reçus, qui est passé de moins de 50% en 1989 à 62% en 2002, des progrès restaient à faire.

30. Il a été noté que d'autres dispositifs et contrôles étaient en place pour faire en sorte que les bénéficiaires utilisent les fonds aux fins convenues. Le FIDA a participé à des échanges de vue avec d'autres organisations dans le but d'harmoniser, de normaliser et de rationaliser les procédures de vérification des comptes des projets.

31. Il a été convenu qu'il fallait donner suite à toute réserve formulée et que si les institutions coopérantes ne le faisaient pas, le FIDA devait alors s'y employer. Néanmoins, pour ce faire et pour suivre plus étroitement la présentation des rapports de vérification comptable des projets en général, le Secrétariat a noté qu'il faudrait disposer de ressources additionnelles.

32. Le Secrétariat a accepté de soumettre au Comité à sa réunion de septembre 2003 un plan d'action pour l'amélioration et le suivi des rapports de vérification des comptes des projets.

EXAMEN DES DIRECTIVES RELATIVES À L'AUDIT DES PROJETS

33. À la réunion du 8 avril 2003, le Contrôleur adjoint (prêts et dons) a présenté les directives relatives à l'audit des projets (à l'usage des emprunteurs), financés par les prêts du FIDA, qui faciliteront l'établissement des rapports d'audit des projets.

34. Le Comité a félicité le Secrétariat pour ces directives, tout en proposant que le document soit abrégé et que soit établi un résumé de deux pages, en indiquant la nécessité de réduire au minimum les contraintes imposées aux bénéficiaires et aux IC. En outre, le Comité a demandé qu'au sujet de l'application de sanctions, les directives précisent que le FIDA "applique" au lieu de "peut appliquer"



des sanctions et que soient étudiées de façon plus approfondie les sanctions prévues en cas d'inobservation.

35. Le Comité a demandé que le Secrétariat prenne en considération les observations formulées par le Comité lorsqu'il finalisera les procédures opérationnelles pour l'application des directives relatives à l'audit des projets (à l'usage interne du FIDA et des IC) et que ces procédures soient soumises pour information à la réunion de septembre 2003 du Comité d'audit.

Recommandation

36. Sous réserve qu'à la section VI les mots "peut appliquer" soient remplacés par "applique", le Comité d'audit recommande au Conseil d'administration d'approuver les directives relatives à l'audit des projets telles que présentées dans le document EB 2003/78/R.15.

RÉSUMÉ DU CONTRAT DU DÉPOSITAIRE MONDIAL

37. Les placements du FIDA, confiés au préalable à State Street, ont été transférés le 1^{er} avril 2003 au nouveau dépositaire mondial, Northern Trust.

38. Un résumé du contrat du dépositaire, comprenant une comparaison entre les droits de garde actuels et précédents, ainsi qu'une estimation des économies résultant de cette adjudication, a été présenté.

39. Les droits de garde de State Street en 2002 ont été estimés à quelque 3 millions de USD alors que les taux négociés avec Northern Trust pour 2003 sont de 400 000 USD.

40. Le FIDA a négocié un contrat de garde dont le barème des tarifs est inférieur à ceux de State Street. Les frais de garde pour les services de base, auparavant de 3 points de base (3/100^{ème} de 1%), sont maintenant de 1 point de base. En outre, le coût des services auxiliaires et des comptes rendus de conformité est inférieur à celui pratiqué par State Street dans la plupart des domaines.

41. Le nouveau contrat représente une amélioration par rapport au précédent et, en conjonction avec la nouvelle politique de placement, permettra au FIDA d'économiser des millions de dollars.

42. Le Secrétariat a remercié le Comité et le Commissaire aux comptes pour leur initiative et leurs conseils avisés dans ce domaine qui se sont traduits par d'importantes économies pour le secrétariat.

Questions diverses

43. Les représentants de la Chine et de l'Espagne ne feront plus partie du Comité d'audit. Le Président du Comité les a remerciés de leurs contributions qui ont été grandement appréciées.

